



## Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 25 février 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq février à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

### Présents :

M. Jean-François ALBESPY ; M. Jean-Louis ALCOUFFE ; Mme Monique ALIES ; M. Eric BARRES ; M. Roland BELET ; M. Francis BERTRAND ; M. Michel BOYER ; M. Bernard CALMELS ; M. Bernard CASTANIER ; Mme Florence CAYLA ; Mme Martine CENSI ; M. Hervé COSTES ; M. Patrice COURONNE ; M. Francis DELERIS ; M. Michel DELPAL ; M. Jean-Louis DENOIT ; M. Jean-Louis FRANCES ; M. Jacques GARDE ; Mme Geneviève GASQ-BARES ; M. Patrick GAYRARD ; M. Gabriel ISSALYS ; M. Jean-Paul LABIT ; M. Jean-Pierre LADRECH ; M. Nicolas LEFEVERE ; Mme Sylvie LOPEZ ; M. Didier MAI-ANDRIEU ; M. Michel MERCADIER ; M. Paul MESTRE ; M. Alain NAYRAC ; M. Guy PUEL ; M. Daniel RAYNAL ; M. Patrice REY ; Mme Elisabeth ROMIGUIERE ; M. Bertrand SCHMITT.

### Absents excusés :

M. Claude ALBAGNAC (pouvoir à Mme Martine CENSI) ; M. Michel BERNAT (pouvoir à M. Bertrand SCHMITT) ; M. Claude BOYER ; Mme Monique BULTEL-HERMENT ; M. Aimé HERAL (pouvoir à M. Nicolas LEFEVERE) ; M. Guy MARTY (pouvoir à M. Jean-Louis ALCOUFFE) ; M. Patrick ROBERT (pouvoir à M. Jean-Paul LABIT) ; M. François RODRIGUEZ (pouvoir à M. Bernard CASTANIER) ; M. Jean-François ROUSSET (pouvoir à M. Patrice COURONNE).

Date de la convocation : 16 février 2015

### Ordre du Jour :

- 1/ Décisions du Président par délégation,
- 2/ Budget Primitif 2015,
- 3/ Cotisations 2015,
- 4/ Station de transit de Villefranche de Rouergue : point d'étape,
- 5/ Solidarité inondations du Saint Affricain : bilan,
- 6/ CSDU de Solozard : lancement de la dernière tranche de travaux,
- 7/ Informations diverses,
- 8/ Questions diverses.

## **Préambule :**

Monsieur le Président a rendu hommage à Monsieur Bruno BERARDI, membre démissionnaire de ce Comité Syndical et ancien Vice-président du SYDOM Aveyron, qui nous a quittés le 14 février dernier des suites d'une longue maladie.

Le Comité Syndical a observé une minute de silence à sa mémoire.

## **I/ Etablissement de la liste des présents et approbation du compte rendu du dernier Comité Syndical.**

Après émargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2014.

**Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.**

## **II/ Prises de délibérations.**

### **1/ Décision du Président par délégation n°1 du 14 janvier 2015.**

Une décision a été prise pour autoriser Monsieur le Président à défendre les intérêts du SYDOM Aveyron et choisir comme avocat le Cabinet SEBAN et associés dans la requête en référé précontractuel déposée par la SARL Pierre Aldebert contre la procédure d'attribution du Lot n°2 « Gros œuvre » du marché de construction de la station de transit des déchets non dangereux de Villefranche de Rouergue.

Le Tribunal Administratif a tenu audience le 4 février et dans son ordonnance du 9 février, a débouté de ses demandes le requérant et l'a condamné à verser au SYDOM Aveyron la somme de 800,00 € au titre des frais irrépétibles.

**Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.**

### **2/ Budget Primitif 2015.**

Globalement, le budget que nous allons examiner s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 14 125 000,00 €
- section d'investissement : 1 750 000,00 €
- toutes sections confondues : 15 875 000,00 €

Ce projet de budget pour 2015, comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, est quasi identique au budget primitif des exercices précédents.

En section de fonctionnement, il convient de relever la prise en compte des augmentations de TGAP et du fonctionnement en année pleine des stations de transit du Saint Affricain et de Decazeville.

En section d'investissement, il a été provisionné des sommes pour la dernière tranche de travaux sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard. Les autres travaux prévus en 2015 (mise en place d'un système de dépoussiérage du centre de tri de Millau et construction de la station de transit du Villefranchois) seront financés avec les restes à réaliser de l'exercice 2014.

*Madame CENSI constate qu'il y a une augmentation de plus de 70 000,00 € au chapitre 011. Monsieur le Président précise qu'à l'échelle du budget de plus de 14 000 000,00 € cette augmentation est somme toute modeste et correspond à l'augmentation de la TGAP sur Solozard et à la réévaluation des contrats de prestations.*

**Les membres du Comité Syndical décident avec 39 voix pour et deux abstentions (Madame Martine CENSI avec un pouvoir) d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2015.**

### **3/ Cotisations 2015.**

Conformément aux orientations budgétaires arrêtées lors du précédent Comité Syndical, le montant des cotisations pour 2015 pourrait être identique à celui des exercices précédents à savoir :

- 1,250 € TTC par habitant pour les collectivités membres,
- 0,625 € TTC par habitant pour le Département.

**Les membres du Comité Syndical décident avec 39 voix et deux abstentions (Madame Martine CENSI avec un pouvoir) de fixer le montant des cotisations à :**

- **1,25 € TTC par habitant, pour l'année 2015, pour les Groupements de Communes.**
- **0,625 € TTC par habitant, pour l'année 2015, pour le Département.**

### **4/ Station de transit de Villefranche de Rouergue : point d'étape.**

Une fois de plus la réalisation d'un équipement dédié aux déchets dans le département s'avère compliquée et source de contestation.

Nous sommes confrontés à une opposition d'un collectif de riverains et à un recours précontractuel émanant d'une entreprise classée deuxième au niveau de l'attribution du marché de construction.

Concernant l'opposition des riverains, comme je vous l'avais indiqué lors du dernier Comité Syndical, nous les avons reçus avec Monsieur le Maire de Villefranche de Rouergue.

Le 28 décembre une petite délégation de riverains est venue visiter le site d'Arsac. Cette concertation n'a pas permis de faire évoluer leur position de refus. Ils ont alerté Madame la Ministre de l'Environnement qui a demandé aux services de l'Etat dans le département de les recevoir. Ils ont été auditionnés par le secrétaire général de la sous-préfecture de Villefranche de Rouergue. D'un point de vue réglementaire notre dossier de permis de construire et de déclaration d'installation classée est juridiquement inattaquable.

Concernant l'appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, le résultat est inférieur de 28% à l'estimation du Maître d'œuvre (1 049 000,00 € contre 1 464 000,00 €) et fait une large place aux entreprises aveyronnaises. Comme explicité au point n°1, une entreprise non retenue pour le lot n°2 a décidé d'intenter un recours précontractuel auprès du Tribunal Administratif. Ce qui a bloqué la procédure définitive d'attribution. Comme nous l'avons fait notamment à Arsac et à Decazeville, il est proposé que le SYDOM Aveyron passe outre ces oppositions et lance dès que possible les travaux de cette dernière station de transit.

**Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier et autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président à :**

- **contractualiser les marchés avec les entreprises retenues pour la construction de cette dernière station de transit soit :**

▪ LOT 1 : Démolition, terrassement, VRD, électricité, clôture	EUROVIA/ SOTRAMECA	467 756,50 €
▪ LOT 2 : Gros Œuvre	CAMMISAR	232 782,73 €
▪ LOT 3 : Charpente, couverture, bardage	MIRAMOND MASSOL	103 283,00 €
▪ LOT 4 : Menuiseries	ROUERGUE ALU	15 465,00 €
▪ LOT 5 : Plâtre et carrelage	SARL BAYOL	8 013,15 €
▪ LOT 6 : Plomberie	SARL PERNA Frères	3 923,82 €
▪ LOT 7 : Peinture	Gaston et Fils	3 048,30 €
▪ LOT 8 : Equipements de transfert	Carrosserie Vincent	153 750,00 €
▪ LOT 9 : Equipements de pesée	ARPEGE MASTER K	33 500,00 €
▪ LOT 10 : Paysager	ID VERDE	24 533,33 €

- **accomplir les formalités de notification et à signer, le moment venu, tous documents s'y rapportant,**

- **lancer au plus tôt les travaux de construction de cette station de transit pour le Villefranchois.**

### **5/ Solidarité inondations du Saint Affricain : bilan.**

Lors du dernier Comité Syndical, il avait été décidé d'apporter une aide pour le traitement des déchets de crise résultant des inondations dont le Saint Affricain avait été victime.

Dans ce cadre les déchets ont été acheminés sur le site de Solozard. Cette évacuation du 09/12/2014 au 28/01/2015 représente 188 camions qui ont transporté 3 845,160 tonnes.

Pour mener à bien cette mission, nous avons dû réorganiser temporairement les conditions de fonctionnement du site de Solozard, notamment en demandant à nos deux agents d'effectuer ce travail en heures supplémentaires.

La communauté de communes du Saint Affricain a assumé les frais de transports. Pour ce type de déchets nous avons bénéficié d'une exonération de la TGAP, le SYDOM Aveyron a tout de même supporté le coût du traitement qui sur la base de nos tarifs est estimé à 260 212,00 € HT.

Comme nous allons le voir dans le point suivant cet apport supplémentaire nous impose de lancer au plus vite des travaux pour la construction de nouveaux casiers.

Monsieur SCHMIDT, représentant de la Communauté de Communes du Saint Affricain, tient à remercier le SYDOM Aveyron qui a supporté les frais liés à l'enfouissement ainsi que les agents qui ont permis le traitement rapide de ces déchets de crise.

**Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.**

**6/ CSDU de Solozard : lancement de la dernière tranche de travaux.**

La fermeture du site de Solozard est fixée au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Pour nous permettre de continuer à accueillir les déchets sur le site jusqu'à cette date, il convient de prévoir le lancement d'une dernière tranche de travaux de construction de trois alvéoles. Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation pour ces travaux.

**Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à lancer la dernière tranche de travaux sur le site de Solozard.**

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président  
Patrice COURONNE

